

2018-11-149-DGS

nomenclature: 3.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DE L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. SAUBIETTE	procuration à	M. DUBERT
M. AJA	procuration à	M. GONZALES

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 31

**2018-11-149-DGS - ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DE L'ASSOCIATION
HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE**

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) Tarnosien, qui s'appelle désormais « Habitat Jeunes Sud Aquitain » accueille depuis le début de l'année des résidents sur la nouvelle structure édifiée au Pôle de Services Jean Bertin.

L'ancien site, situé à la Baye, est désormais inoccupé.

La Commune s'est portée acquéreur d'une partie du bâtiment, d'environ 360 m², situé sur les parcelles cadastrées AL n°372, 502, 505 et 506. En effet, ce bâtiment présente un intérêt particulier car il est mis à disposition d'associations tarnosiennes par le FJT.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir auprès de l'Association Habitat Jeunes Sud Aquitaine les parcelles cadastrées section AL n°372, 502, 505 et 506 moyennant le prix de 216 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis des domaines n°2018 40312 V0924 estimant ce bien au prix de 216 000€

Vu la délibération du 9 avril 2014 relative à la désignation de Madame NOGARO, Première Adjointe, pour représenter la Commune dans les actes en la forme administrative.

DELIBERE

DÉCIDE d'acquérir auprès de l'Association Habitat Jeunes Sud Aquitaine les parcelles cadastrées section AL n°372, 502, 505 et 506 d'une superficie totale de 909 m²

DIT que cette acquisition se fera moyennant le prix de 216 000 € (deux cent seize mille euros).

AUTORISE Madame NOGARO à signer ledit acte.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus aux budgets de la Commune.

Vote: 30

Pour: 30

M. PERRET ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 novembre 2018

Le Maire

